



16 DEPOTS ETAT – Liste B GESTION PAR LES MUSEES COMMUNAUTAIRES

PROCÈS-VERBAL DE RECOLEMENT

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections
- De l'article L.451-9 du code du Patrimoine, les collections de l'Etat, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités

HISTORIQUE DES COLLECTIONS BEAUX-ARTS

Le décret du 24 octobre 1792 de la Convention et de l'Assemblée Constituante affirme qu'il sera procédé, dans chaque département à l'inventaire et à la vente « *des ci-devant maisons royales, religieuses et des émigrés* » en spécifiant que les administrations départementales après en avoir dressé l'inventaire retiendraient et conserveraient « *tout ce qui pourrait dans l'avenir servir aux Arts, aux Sciences et à l'Enseignement* ».

En novembre 1792, Bernard d'Agesci est chargé de découvrir et faire l'inventaire des collections artistiques, des tableaux, sculptures, objets d'art et livres qui se trouvaient dans les abbayes, églises, chapelles des communautés, couvents et maisons d'émigrés du département des Deux-Sèvres. Comme le recommandait la Convention, les objets d'art après avoir été inventoriés devaient être conservés. Aussi Bernard d'Agesci a conçu le projet d'établir un musée au sein de l'Eglise du Couvent des Carmélites. Il propose également que le reste des logements de cette communauté soit affecté à la création d'une école de dessin afin que les arts servent à l'éducation des enfants.

Le Conseil exécutif qui avait reçu les sollicitations de Bernard d'Agesci n'obtient pas du ministre de l'Intérieur l'autorisation de s'approprier le couvent des Carmélites. Le projet n'est jamais réalisé.

Bernard d'Agesci dépose les tableaux au rez-de-chaussée de l'ancien collège de l'Oratoire.

Ce bâtiment est très dégradé et non propice à la conservation des œuvres.

En 1795, la commission des vivres s'approprie les bâtiments de l'Oratoire pour y placer provisoirement des subsistances ; une perte considérable de superficie en est ressentie pour les œuvres. Ajoutons à cet inconvénient l'ordre adressé à Bernard d'Agesci dans les années 1800 de donner à certaines églises des ouvrages qu'il avait choisis lors de sa mission dans les églises qui

avaient été supprimées ou vendues. Tout ce qui pouvait recevoir une destination religieuse ne reste pas en place au musée.

Le « cabinet » abritant le musée révolutionnaire ne se compose plus que d'une modeste collection de tableaux destinés à l'enseignement des élèves. Les objets collectés par Bernard d'Agesci ont été laissés à l'abandon. Face à ce constat, Bernard d'Agesci décide d'en disposer et de les transporter chez lui afin de procéder à leur restauration.

Le début de la création du musée des Beaux-Arts remonte au moment où la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts, fondée en 1836 à l'instigation du Préfet Léon Thiéssé, s'emploie à recueillir les épaves du dit musée révolutionnaire.

Dès sa fondation, la Société songe à former une galerie de tableaux à partir des débris du « musée révolutionnaire ».

Dès 1839, une Commission est chargée de rassembler les œuvres qui ont été dispersées dans les différents établissements de la ville et notamment de retrouver les tableaux disparus.

Ainsi de 1839 à 1843, les collections du musée installées dans les anciens locaux occupés par l'Oratoire s'enrichissent progressivement grâce aux achats et nombreux dons accordés à la Société.

En 1843, Charles-Amédée Chabosseau lègue au musée une collection de tableaux à la ville de Niort. La municipalité fait construire en 1868 une grande galerie de deux étages dans un local dépendant du même couvent que les Oratoriens ont fait construire en 1784, rue du musée. Le premier étage était réservé aux collections d'Histoire Naturelle tandis que le second abritait les peintures.

Le conseil d'administration de la Société de Statistique convient de l'opportunité pour nommer, le 2 mars 1869, des conservateurs.

Le département des Beaux-Arts est attribué à Louis Germain, artiste peintre vivant à Niort.

En 1872, de nouveaux bâtiments sont construits augmentant la surface disponible pour l'exposition des œuvres d'art. Huit salles sont ouvertes dont trois sont consacrées aux œuvres d'art et les autres aux diverses collections.

Parmi les œuvres nouvelles venues accroître les collections figurent de nombreuses toiles par dépôt de l'Etat appelées « Don de l'Empereur ou don de l'Etat ».

L'afflux important d'œuvres pose à nouveau des problèmes d'organisation. *Le musée présentait un indescriptible entassement d'œuvres montant jusqu'au plafond. Le legs Chabosseau était relégué dans une petite salle mal éclairée où l'on distinguait à peine les tableaux qui y étaient suspendus* (J. Bily Brossard)

Vers 1882, des travaux sont envisagés pour offrir aux tableaux des conditions moins défavorables. Ceux-ci commencent en 1886 et portent sur des problématiques de conservation.

Lors d'une visite en 1887, les inspecteurs semblent avoir été satisfaits des résultats des travaux : *les tableaux sont bien éclairés et la température est unifiée.*

Le 23 avril 1892, la Société de Statistique est dissoute par le Préfet des Deux-Sèvres.

Une commission est chargée d'assurer la conservation des œuvres mais tout se passe *comme si la ville n'était pas propriétaire du mobilier et n'en était que la gardienne.*

Le 21 décembre 1904, nous notons la fondation de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres dans laquelle se trouvent les membres qui composaient déjà la Société de Statistique.

Les collections semblent passer de mains en mains : la situation globale du musée reste toujours instable.

Nous apprenons par Louis Tider-Toutant en 1926 que « *le musée a subi récemment un remaniement complet. De nombreuses copies, plus ou moins bonnes qui encombraient la grande salle en ont été éliminées ainsi qu'un certain nombre de toiles sans aucune valeur. La mise en place de ce qui reste n'est pas achevée car les travaux intérieurs nécessités par la pose d'un tirant pour consolider la façade, ne sont pas terminés. Le musée de peinture occupe le palier du premier étage et le couloir qui conduit à la salle de la Société Philharmonique, le palier et les deux salles du second étage. Il contient plus de 200 tableaux, dont beaucoup ont une réelle valeur et dont quelques-uns sont des œuvres remarquables* ».

A la suite du décès du conservateur L. Tider-Toutant en 1939, une réforme du musée s'opère : de nouvelles dispositions sont introduites par les pouvoirs publics dans l'administration des musées de Province. **Le musée possède des toiles déposées par l'Etat**, la tutelle est la Direction des Musées de France et son conservateur doit être désigné par la Commission des Beaux-Arts de Paris.

La Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres abandonne tous les droits qu'elle faisait valoir sur les collections déposées dans les différents musées de la Ville de Niort par convention le 25 octobre 1943.

La municipalisation du musée ouvre de nouvelles perspectives. Dès 1945, des réaménagements portant sur les deux petites salles du 1^{er} et second étage, situées à droite de l'escalier sont entrepris. Le second est assigné à la Peinture. Elles sont inaugurées le 21 décembre 1946 par M. Thibout, conservateur du musée des Monuments Français au Palais Chaillot.

Les travaux se poursuivent jusque dans les années 1950. Ils permettent de présenter au public la suite des boiseries provenant de la Mothe-Saint-Héray ainsi que les peintures de la grande galerie. Cette dernière est divisée en quatre salons, chacun correspondant à un siècle. La salle qui s'ouvre à gauche, sur le palier du premier étage est devenue la salle des dessins, gravures, estampes et pastels. Elle est ouverte le 7 juin 1963 par M. Beche, maire de Niort.

A son arrivée en 1977, Christian Gendron, conservateur du Patrimoine, trouve *un lieu inanimé dans lequel étaient exposées des collections qui, ayant une centaine d'années quant à leur passé muséologique, s'étaient dégradées. A cela ajoutons le fait que le bâtiment qui abritait le musée était vétuste, trop petit et pas fonctionnel.*

A la suite d'un rapport de la commission d'hygiène et de sécurité, le musée a été fermé en 1993.

À la veille du XXI^e siècle, les activités des musées repartent et d'importants travaux de remise en état du bâtiment sont réalisés. La présentation des collections est modernisée, le mobilier renouvelé. En 1995, profitant de l'ambition de la municipalité de doter la ville de Niort d'un équipement muséal d'envergure, le projet de déménagement des collections sur le site de l'ancien lycée Jean Macé, au 26 avenue de Limoges, est lancé.

Le Musée Bernard d'Agesci, inauguré en 2006, est l'héritier des anciens musées niortais dont le musée des Beaux-Arts de Niort. Il consacre, dans un édifice entièrement rénové, la diversité patrimoniale, regroupant collections de beaux-arts, d'arts décoratifs, d'histoire naturelle et de sciences. Le hall d'entrée, les ailes Ouest (palier et salle Objets d'art), Nord et sud du premier étage (galerie de peintures & Conservatoire de l'Education), Ouest au second étage (palier, salle Poisson et salle des peintres régionalistes) sont consacrées à la présentation en exposition permanente des collections peinture et sculpture.

Depuis avril 2000, la gestion des collections est transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort, devenue Communauté d'Agglomération du Niortais au 1^{er} janvier 2014.

A ce jour, les registres d'inventaire des collections du fonds ancien n'ont pas pu être consultés (inexistants ou non localisés). De fait, le fonds patrimonial n'est que partiellement inventorié.

RÉCOLEMENT

- **Cadrage**

Calendrier

Le récolement des collections des dépôts d'Etat de la *liste B* du bureau de récolement s'est déroulé de janvier 2013 à décembre 2015.

Moyens humains

Le récolement des 16 dépôts d'Etat est réalisé par Laurence LAMY, directrice des musées communautaires, conservateur en chef du patrimoine au service des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Moyens matériels

Les documents existants concernant les collections Beaux-Arts sont des cahiers d'inventaire modernes, non règlementaires au sens de la loi relative aux Musées de France, renseignant uniquement le numéro d'inventaire la dénomination et le mode d'acquisition, et des fiches dites d'inventaire manuscrites type minutes. Deux ouvrages de la Société de Statistiques Sciences, Lettres et Arts ont accompagné les recherches :

- Notice des peintures, sculptures et dessins par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres, par Louis Germain, Niort, 1874
- Supplément au Catalogue des peintures, sculptures et dessins, musée de la Société de statistique, Sciences, Lettres et Arts du Département des Deux-Sèvres, par Th. Léaud, Niort, 1891

Les opérations de récolement sont réalisées sur le logiciel AlienorWebPro.

Les données collectées sont enregistrées sur serveur et accessibles via internet.

Les données du récolement sont également renseignées sur un tableur Excel.

Les bordereaux de récolement sont générés par le logiciel AlienorWebPro.

Localisation

Le récolement est réalisé à partir de la *liste B* fourni par le bureau des récolements de la Direction Générale des Patrimoines du ministère de la culture.

Onze dépôts d'Etat se situent en exposition permanente dans la cour du musée Bernard d'Agesci (4 sculptures en marbre), 1 en exposition temporaire dans le Grand Hall, 5 en réserves Peintures 1 et 2, 1 est roulée en sous-sol de l'atelier de restauration.

2 œuvres en bronze sont réputées détruites pendant la Seconde Guerre Mondiale.

2 ont été transférées : l'une au musée de Brignolles en 1965 et l'autre au musée de la Voiture à Compiègne en 1957.

Une œuvre reste introuvable en ce jour.

Un thésaurus des emplacements dans chaque espace est préalablement défini : numérotation des réserves, des grilles, des travées et des niveaux.

- **Méthode**

En l'absence de registres d'inventaire, le récolement des 16 dépôts d'Etat (2 gérés par le musée d'Orsay et 14 gérés par le Centre National des Arts Plastiques) a été réalisé grâce aux listes remises en date du 4 décembre 2012 au conservateur chargé du récolement dont le résultat sont les recherches effectuées par les chargés de documentation du Bureau du récolement (à partir des cahiers d'achat, cahiers de mouvements, fichier manuel des œuvres, base arcade, catalogue des collections des musées nationaux...).

Le récapitulatif des dépôts concernés est subdivisé en deux listes distinctes :

- La **liste A** regroupe toutes les œuvres qui peuvent être transférées en pleine propriété à la ville de Niort, gestion Communauté d'Agglomération du Niortais, soit une peinture sur bois, 42 peintures sur toile, 4 statues en marbre, 2 plâtres et un pastel.
Le présent procès-verbal ne prend pas en compte la liste A des dépôts d'Etat ayant fait l'objet d'un procès-verbal individuel validé en conseil communautaire.
- La **liste B s'applique aux œuvres qui, bien que déposées dans le musée de Niort avant le 7 octobre 1910 sont exclues du transfert de propriété et gardent leur statut de dépôt : dons, legs ou dévolutions consentis à l'Etat, que la loi a écartés du champ d'application de son article L.451-9 ; œuvres absentes du musée, réputées détruites ou déclarées volées, à la date de publication de la loi.**

Un premier travail de repérage a été réalisé entre janvier et juin 2013.

Un regroupement des données mentionnées sur la *liste B* et certaines fiches papier existantes servent de support de travail.

Les dits cahiers d'inventaire actuels ne sont pas règlementaires : il s'agit de simples cahiers de format A4 où sont inscrites les œuvres de manière succincte, lacunaire (pas de 18 colonnes) et souvent erronée. Ces cahiers sont récents : ils ont été réalisés à partir des années 1990 par un attaché de conservation.

Aucun cahier de dépôt existant à notre connaissance.

En 2014 et 2015, des dossiers d'œuvres ont été constitués après un travail de recherches dans les archives municipales et celles du musée (environ 200 boîtes ont été dépouillées par le Conservateur).

Une confrontation entre les objets et la documentation existante est réalisée de manière systématique.

Pour chaque objet inventorié, il est noté dans un tableur :

- La présence du bien dans l'inventaire
- La conformité des données entre l'inventaire L. Germain et l'objet
- La présence ou l'absence, et la localisation du marquage
- La présence d'une ancienne numérotation
- L'emplacement du bien
- L'état du bien
- Les dimensions
- Les inscriptions (nature, localisation et retranscription)
- L'immatriculation des photographies réalisées
- La date du récolement
- Les opérations réalisées (dépoussiérage, reconditionnement,...)

Des bordereaux de récolement reprenant les informations du tableur sont saisis, édités, imprimés et signés par le conservateur chargé du récolement, responsable des collections.

- **Résultats – Voir Annexe**

Les **cinq œuvres** non transférables car en situation « *hors musée ; mairie, jardin, usine des eaux* » ont été vues, restaurées et transférées au musée Bernard d'Agesci.

Les **deux œuvres** « *réputées détruites* » n'ont pas été retrouvées. Les différents documents d'archives portent à confirmer la destruction durant la Seconde Guerre Mondiale.

Sur les **9 œuvres** considérées « *non localisées* » : 6 ont été retrouvées en réserves Peintures des musées communautaires, 2 ont été transférées par l'Etat dans d'autres musées (en 1957 et 1965) et une est toujours en situation non localisée.

Aucune œuvre n'a été marquée par un numéro de dépôt.

Une demande de régularisation de transfert de propriété sera réalisée dans le cadre du post récolement pour les œuvres sises dans les réserves du musée avant 2002.

Pour les deux peintures dont le dépôt a été transféré à un autre établissement : nous avons informé officiellement le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) avec transmission de la copie des documents d'archives.

Pour la peinture manquante : les recherches se poursuivent avec le CNAP.

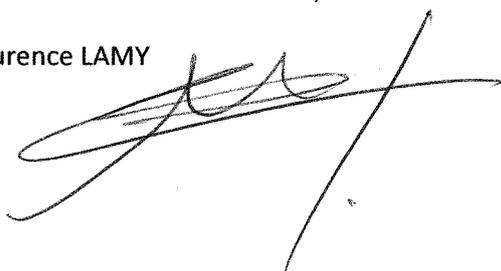
- **Etat de conservation**

Sur les 11 items vus :

- 5 sculptures en marbre sont en bon état malgré des fragilités et lacunes constatées. Elles ont été restaurées de 2010 à 2014 après des dégradations importantes,
- 5 peintures sont dans un état moyen,
- une peinture roulée, de grand format, est en mauvais état.

Visa du Conservateur en chef,

Laurence LAMY



Annexe : Liste des 16 dépôts d'Etat - Liste B

Musée d'Orsay

Deux marbres n'ont pu bénéficier du transfert de propriété : *Achille* de J.I Lafrance et *Somnolence* d'E.F Leroux.

Ces deux œuvres étaient considérées *hors musée* car sises dans le jardin de la Brèche alors qu'elles auraient dû être rapatriées au musée pour des raisons de sécurité. Ces deux œuvres ont été considérablement dégradées en mai 2003, ont été retirées de la Brèche en 2006 dans le cadre de la préparation des travaux et ont été restaurées de 2010 à 2014. Elles ont été installées dans la cour d'entrée du musée Bernard d'Agesci en septembre 2014.

CNAP

Les 14 autres œuvres sont gérées par le Centre national des Arts Plastiques (CNAP).

- *La Danse à Frascati* de Joséphine Calbris d'après Achille-Etna Michallon

Statut : En dépôt depuis 1857. Peinture non localisée en 2011

2015 : œuvre retrouvée dans le cadre du récolement

- *La mare aux mouettes* d'Ernest Chérot

Statut : En dépôt depuis 1852. Peinture non localisée en 2011

2015 : œuvre retrouvée dans le cadre du récolement

- *Effet de crépuscule* ou *Clair de lune* d'Antoine Chintreuil

Statut : En dépôt depuis 1852. Peinture non localisée en 1998

2015 : œuvre retrouvée dans le cadre du récolement

- *Capri* de Paul-Dominique Gourlier

Statut : En dépôt depuis 1864. Peinture non localisée en 1998

2015 : œuvre retrouvée dans le cadre du récolement

- *Village de Six-Fours aux environs de Toulon* de Frédéric Montenard

Statut : En dépôt depuis 1886. Peinture non localisée en 1998

2015 : les documents d'archives nous informent que le dépôt de l'œuvre a été transféré au musée de Brignolles en 1965.

- *Le cadavre de César* de Jean André Rixens

Statut : En dépôt depuis 1879. Peinture non localisée en 1998

2015 : œuvre retrouvée dans le cadre du récolement

- *Madame de Maintenon* de Jeanne Scapre

Statut : En dépôt depuis 1875. Peinture non localisée en 1998

2015 : œuvre retrouvée dans le cadre du récolement

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-C15-01-2016-1-AI
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016

- *Un accident* de Nicolas Sicard

Statut : En dépôt depuis 1885. Peinture non localisée en 1998

2015 : les documents d'archives nous informent que le dépôt de l'œuvre a été transféré au musée de la voiture à Compiègne en 1957

- *Vue de l'Acropole d'Athènes* de Julien Thibaudeau

Statut : En dépôt depuis 1904. Peinture non localisée en 1998

2015 : Le musée de Niort a bénéficié d'un legs important de Julien Thibaudeau en 1943. Après vérification par le Conservateur que l'œuvre n'a pas été inscrite sur l'inventaire du musée dans le cadre du legs, des échanges de documents avec le CNAP sont en cours afin de poursuivre les recherches.

- *Giotto enfant* de Léon François Chervet

Statut : En dépôt depuis 1880. Statue hors musée en 1998 (Jardin de la Brèche)

2015 : œuvre restaurée et installée dans la cour extérieure du musée en septembre 2014.

- *Triptolème enseignant l'agriculture* de Léon-Charles Fourquet

Statut : En dépôt depuis 1874. Statue hors musée en 1998 (Usine des eaux)

2015 : œuvre restaurée et installée dans la cour extérieure du musée en 2014 et transférée dans le hall du musée Bernard d'Agesci en octobre 2015.

- *Caïn maudit* d'Ernest Guilbert

Statut : En dépôt depuis 1879. Statue hors musée en 1998 (Jardin de la Brèche)

2015 : œuvre restaurée et installée dans la cour extérieure du musée en septembre 2014.

- Deux statues en bronze, *L'enfance de Bacchus* d'A.D Doublemard (dépôt 1882) et *Spes* de A.L.A. Laoust (dépôt 1881) étaient non localisées mais sont réputées détruites pendant la seconde Guerre Mondiale.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-C15-01-2016-1-AI
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016